

ASSEMBLÉE DU 22 AVRIL 2024

À 17:00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

**Prendre note que les personnes qui le désirent peuvent adresser leurs interrogations portant sur l'ordre du jour aux membres du conseil en les acheminant à la direction générale, par courriel :**

✉ [bouchardj@mrclassomption.qc.ca](mailto:bouchardj@mrclassomption.qc.ca);  
✉ [deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca](mailto:deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca).

1. - **PRÉLIMINAIRES**
  
- 1.1 - Ouverture de la séance;
  
- 1.2 - Adoption de l'ordre du jour; (R)
  
- 1.3 - Adoption du procès-verbal du 25 mars 2024; (R)

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlement numéro 578-4 de la Ville de L'Épiphanie; (R)

2.1.2 Règlements numéros 300-60-2024, 301-07-2024 et 304-07-2023 de la Ville de L'Assomption; (R)

2.1.3 Règlement numéro 03-383-24-07 de la Ville de Charlemagne; (R)

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

2.2.1 Projet de règlement numéro 146-18 (Dispositions relatives aux aires d'affectations industrielles) :

2.2.1.1 Avis de motion pour présentation d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé; (C.P 4.1.1.1, R)

2.2.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 146-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé; (C.P 4.1.1.2, R)

2.2.1.3 Création d'une commission de consultation; (C.P 4.1.1.3, R)

- 2.2.1.4 Consultation publique sur le projet de règlement numéro 146-18;  
(C.P 4.1.1.4, R)
- 2.2.1.5 Demande d’avis du ministre sur le projet de règlement numéro 146-18;  
(C.P 4.1.1.5, R)
- 2.2.2 Dérogation mineure en zone de contraintes à l’occupation du sol – dossier du  
520 rue Notre-Dame Repentigny; (C.P 4.1.2.1, R)
- 2.2.3 Nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur  
réglementation d’urbanisme, à la suite à l’entrée en vigueur du règlement  
numéro 146-17 (Dispositions relatives aux installations d’intérêt métropolitain  
et aux aires industrielles); (C.P 4.1.3, R)
- 2.3 - Projet de connectivité écologique Zoël-Payette :
  - 2.3.1 Suivi et octroi d’un mandat à l’OBV L’Assomption visant la réalisation d’un  
concept d’aménagement pour le corridor; (C.P 4.2.1, R)
- 2.4 - Définir la vision du parc industriel sur le chemin des Commissaires à L’Assomption dans  
le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels de la Communauté  
métropolitaine de Montréal (CMM); (C.P 3.4.1, R)
- 3. - **ADMINISTRATION**
  - 3.1 - Dépôt du rapport d’autorisation de dépenses et de paiement; (C.P 5.6, D)
  - 3.2 - Dépôt de l’état des résultats en date du 29 février 2024; (D)

- 3.3 - Entretien paysager de l'Édifice Lafortune; (C.P 5.2, R)
  
- 3.4 - Acquisition d'un routeur; (C.P 5.3, R)
  
- 3.5 - Photocopieur; (C.P 5.4, R)
  
- 3.6 - Ajout de service relativement à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie; (C.P 1.1.4, R)
  
- 3.7 Écoparc / écocentre :
  - 3.7.1 Avis de motion (projet de règlement d'emprunt relativement à l'acquisition de propriété); (C.P 1.1.5.1, R)
  
- 3.8 - Cours d'eau :
  - 3.8.1 Mandat de surveillance de chantier au barrage à L'Épiphanie; (C.P 1.3.1, R)
  
  - 3.8.2 Relevé d'arpentage sur le cours d'eau Bas Béram sur le territoire de L'Épiphanie; (C.P 1.3.2, R)
  
  - 3.8.3 Poste de coordonnateur de la gestion des cours d'eau; (C.P 1.3.3, R)

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Fonds régions et ruralité :

4.1.1 Bilan des activités 2023; (C.P 3.1.1, R)

4.1.2 Avenant à l'entente sur le projet « Signature innovation » avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH); (C.P 3.1.2, R)

4.2 - Développement social :

4.2.1 Protocole d'entente 2024-2026 pour le soutien à la démarche du PACTE entre la MRC et la Table des préfets de Lanaudière; (C.P 3.2.1, R)

4.3 - Nomination à la Commission de développement économique; (C.P 5.1, R)

4.4 - Nomination d'un représentant à l'Agence des forêts privées de Lanaudière; (C.P 6.6.1, R)

4.5 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.